



VIGILANCE CRUE ORANGE

GAVE DE PAU

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64 - Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC – CAPB - CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DRAAF - DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SPC GAD - SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : Abidos - Abos - Arbus – Aressy – Argagnon - Arros-de-nay - Artiguelouve – Artix - Assat – Asson - Baigts-de-béarn - Balios - Baudreix - Bellocq – Bérenx - Bézingrand – Billère - Biron - Bizanos - Boeil-bezing – Bordes – Bourdettes – Castétis – Coarraze – Denguin – Gelos - Igon – Jurançon – Labastide-cézéracq - Lacq - Lagor – Lahontan – Laroin – Lescar – Lestelle-bétharram - Lons – Maslacq - Mazeres-lezons - Meillon - Mirepeix – Mont - Montaut - Narcastet - Nay – Orthez – Os-marsillon - Pardies - Pardies-pietat – Pau – Puyoo - Ramous – Rontignon – Saint-abit – Salles-mongiscard – Sarpourenx – Siros – Tarsacq - Uzoz

Communes (bassin versant) : Angaïs – Arthez-d'asson - Artigueloutan – Arthez de béarn - Aubertin – Aussevielle - Balensun - Barzun – Bénéjacq - Beuste – Beyrie en béarn – Bordères - Bosdarros – Bruges-capbis-mifaget – Cardesse – Castetner - Cuqueron - Espoey - Gan - Gomer – Haut de Bosdarros -Hours - Idron – Laa-Mondran -Labastide monrejeau – Labatmale - Lacommande - Lagos - Lahourcade - Lanneplaa - Lasseube – Lasseubetat – Lee - Livron – Loubieng -Louvie-juzon – Louvie-soubiron - Lucgarier -Lucq de Béarn - Lys - Monein - Mourenx - Nogueres – Nousty - Ousse – Ozenx-montestrucq - Parbayse – Poey-de-lescar- Pontacq - Rebenacq – Saint Boes - Saint-faust - Saint-vincent - Sainte-colome – Sendets - Serres sainte marie - Seignacq-meyracq – Soumoulou – Vielleseure - Sauvelade

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 09/01/2022	Heure : 20h00	Valide jusqu'au : lundi 10/01/2022 après-midi au moins vigicrue + 24h	N° : 1
--------------------------	----------------------	---	---------------

Qualification de l'événement

Risque de crues significatives sur les tronçons en vigilance orange.

Situation actuelle et évolution prévue

Une perturbation avec un effet de blocage a débuté cette nuit sur le bassin de l'Adour. Elle va provoquer des premiers débordements dans la nuit dimanche à lundi sur les secteurs de Nay et Artiguelouve.

Cette perturbation stationnaire perdurant ces prochaines heures, les intensités des précipitations vont se renforcer considérablement avec des cumuls localement élevés. Des débordements plus généralisés sont attendus sur l'ensemble du tronçon en fin de nuit prochaine.

Crue dommageable - comparable à décembre 2021.

A Nay, la hauteur maximale devrait être atteinte lundi dans la soirée, elle devrait être comprise entre 3,20 m et 3,40 m.

A Artiguelouve, la hauteur maximale devrait être atteinte lundi dans la soirée, elle devrait être comprise entre 2,20 m et 2,60 m.

A Orthez, la hauteur maximale devrait être atteinte dans la nuit de lundi à mardi, elle devrait être comprise entre 8,60 m et 9,30 m.

Conséquences possibles : Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendus difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les digues peuvent être fragilisées ou submergées. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage. Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement. J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météo. Je ne descends pas dans les sous-sols. Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site : www.vigicrues.gouv.fr
En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC